Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Québec

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 66
Hebdos régionaux de Lanaudière

Projet d'élargissement de la route 131 entre Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Félix-de-Valois

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 23 MAI 2006 À NOTRE-DAME-DE-LOURDES

Québec, le 2 mai 2006 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet d'élargissement de la route 131 entre Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Félix-de-Valois par le ministère des Transports*. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mardi 23 mai 2006, à compter de 19 h 30, au Centre communautaire de Notre-Dame-de-Lourdes, 4050, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes.** L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Claude Béchard, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation publiques débute aujourd'hui le 2 mai et se terminera le 16 juin 2006.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

OU CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 16 juin 2006, ces documents peuvent être consultés au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal de même que dans le site Internet du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « mandats en cours ». L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale de Saint-Félix-de-Valois, 4863, rue Principale ;
- Bibliothèque de Notre-Dame-des-Prairies, 34, 1re Avenue ;
- Hôtel de ville de Notre-Dame-de-Lourdes, 4050, rue Principale.

QUEL EST LE DROIT DU CITOYEN ?

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire recevoir de l'information supplémentaire ou des précisions, obtenir l'avis d'experts sur le projet ou faire connaître son opinion et sa position à l'égard du projet peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 16 juin 2006, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Claude Béchard, 675, boulevard

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : 418 643-7447
(sans frais) : 1 800 463-4732
Télécopieur : 418 643-9474
communication@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca

René-Lévesque Est, 30e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le BAPE est un organisme d'information et de consultation publiques qui permet aux citoyens de s'exprimer sur un projet et d'intervenir dans le processus décisionnel menant à l'autorisation ou non d'un projet. Le BAPE accomplit les mandats qui lui sont confiés par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, notamment le mandat d'information et de consultation publiques d'une durée de 45 jours, celui d'audience publique d'une durée maximale de 4 mois et celui de médiation d'une durée d'environ 2 mois.

LE PROJET

Le ministère des Transports (MTQ) propose d'élargir à quatre voies la route 131 afin de répondre, entre autres, à l'augmentation de la circulation et à l'amélioration de la sécurité sur ce tronçon. L'élargissement d'une longueur de près de 8 km débuterait dans les environs du 1er rang de la Chaloupe à Notre-Dame-des-Prairies et se terminerait un peu au sud du croisement du chemin Barrette à Saint-Félix-de-Valois. Le projet nécessiterait une emprise de 40 m, incluant l'acquisition d'une bande de terrains variant de 13 à 15 m ainsi qu'un terre-plein étroit de 3 m de largeur avec une glissière de béton. Le projet comprendrait également trois bretelles de demi-tour, soit une au sud et une au nord de Notre-Dame-de-Lourdes ainsi qu'une au sud du rang Frédéric à Saint-Félix-de-Valois.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Parmi les répercussions identifiées dans l'étude d'impact, les principales toucheraient les acquisitions d'immeubles, la qualité de vie, l'agriculture et les impacts économiques sur les commerces. La réalisation du projet nécessiterait l'acquisition de 14,3 ha de terrains auprès des propriétaires privés, des commerçants et des agriculteurs. De plus, quatorze immeubles résidentiels et commerciaux devront être acquis ou déplacés lors de la construction. Comme mesure d'atténuation, le promoteur prévoit notamment des compensations financières pour les propriétaires de ces immeubles. Le projet entraînerait aussi des impacts sur la qualité de vie des résidants en raison du bruit, des détours causés par les travaux et du rapprochement de la chaussée des résidences. Pour atténuer ces impacts, le promoteur propose une série de mesures spécifiques, notamment un suivi sur le bruit et un accès fonctionnel au rang Sainte-Rose pour le parc de maisons mobiles. Par ailleurs, le projet modifierait l'accès à des terres agricoles pour lesquelles le MTQ envisage une série de mesures comme la négociation de droits de passage, la récupération de parties de terrain et le prolongement de ponceaux. En outre, le promoteur constate que la réalisation du projet est susceptible d'entraîner une perte de clientèle pour les commerces riverains de la route 131. Il prévoit développer une stratégie d'affichage et de signalisation pour atténuer cet impact.

Enfin, en ce qui concerne les retombées positives du projet, le MTQ prévoit l'embauche prioritaire d'une main-d'œuvre locale en plus de favoriser les achats de biens et de services dans la région des MRC de Joliette et de Matawinie.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Karine Lavoie, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732 poste 536, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : 131_elargissement@bape.gouv.qc.ca.

– 30 –

Source : Karine Lavoie, conseillère en communication et Sophie Hamel-Dufour, analyste